

**Ville d'Alleverd-les-Bains**

**ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS**

**2019/2020**



**Ecole Municipale des Sports**

**Contact : Carole de la Cruz - Bureau des sports - La Pléiade - 12 avenue Louaraz - Alleverd**

**04 76 45 58 51 / 06 75 83 44 89 / [ems@alleverd.fr](mailto:ems@alleverd.fr)**



**L'École Municipale des Sports (E.M.S.) a pour vocation de proposer des activités sportives multiples aux enfants afin d'aider au développement de leur motricité et de leur sociabilité. L'E.M.S est ouverte aux enfants de 4 à 11 ans et leur permet de pratiquer une activité au cours d'un trimestre.**

**DÈS JANVIER 2020, L'ÉCOLE S'OUVRE AUX ADULTES EN RECHERCHE DE REPRISE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE.**

## **CALENDRIER - DISCIPLINES**

### **Enfants scolarisés en maternelle (MS/GS)**

- 1er trimestre, jeudi de 17 h à 18 h au dojo (gymnastique) (du 26/9 au 19/12)
- 2ème trimestre, lundi de 17 h à 18 h à La Pléiade (escalade) (du 6/1 au 30/3)
- 3ème trimestre, mercredi de 9 h à 10 h à La Pléiade (jeux d'équipe) (du 8/4 au 1/7)

### **Enfants scolarisés en primaire**

- 1er trimestre, lundi «découverte» de 16h30 à 18h30 à La Pléiade (jeux collectifs, athlétisme) (du 16/9 au 16/12)
- 2ème trimestre, mercredi «forme» de 9h30 à 11h30 au dojo (trampoline, gym) (du 8/1 au 1/4)
- 3ème trimestre, mardi «sportif» de 16h30 à 18h30 à La Pléiade (raquette, volley) (du 7/4 au 30/6)

### **Adultes NOUVEAU**

**Dès janvier, séance de «sport-santé» pour les adultes en recherche de reprise d'activité physique, le jeudi de 17 h à 18 h au dojo**

Les jours et horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction des effectifs et de la programmation des installations.

## **TARIFS**

La séance d'1 heure, 42,41 € le trimestre

La séance de 2 heures, 57,92 € le trimestre

# INSCRIPTION ECOLE MUNICIPALE DE SPORTS 2019/2020

à retourner à Ecole Municipale des Sports - La Pléiade - 12, avenue Louaraz - Allevard

**Trimestre**

**1er**

**2ème**

**3ème**

(entourez votre sélection)

**Jour et horaire :** .....

**NOM Prénom** .....

**Date de naissance** .....

**âge :** .....

**Ecole\*** .....

**classe\*** .....

**Nom(s) prénoms parents\*** .....

**Adresse** .....

**Téléphone portable** .....

**Fixe** .....

**Courriel** .....

## Autorisation parentale\*

Je soussigné(e) ..... certifie avoir pris connaissance des informations relatives au fonctionnement et aux modalités d'inscription de l'École Municipale des Sports d'Allevard et à les respecter.

Je certifie que les renseignements portés sur cette fiche sont exacts et je m'engage à informer l'EMS en cas de changement de coordonnées. Je m'engage à fournir les justificatifs demandés (certificat médical, fiche sanitaire de liaison et assurance).

## Droit à l'image

J'autorise la Ville d'Allevard à utiliser mon image ou celle de mon enfant afin de promouvoir l'EMS.

(entourez votre sélection)

**Oui**

**Non**

**Fait à Allevard, le** .....

**Signature (des parents\*) :**

\* Pour les mineurs

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- L'École Municipale des Sports à Allevard est organisée et réalisée par le service municipal des sports de la ville d'Allevard. Les renseignements et inscriptions se font au bureau des sports à la Pléiade, au forum des associations le samedi 7 septembre à La Pléiade (13h30/17h30).
- L'EMS est sous la responsabilité de la commune d'Allevard. Toutefois tous les pratiquants doivent pouvoir justifier d'une assurance de responsabilité civile.
- Les pratiquants de l'EMS doivent également pouvoir justifier de leur aptitude médicale à la pratique des activités sportives.
- Les séances programmées sont encadrées par une éducatrice sportive qualifiée, titulaire d'un brevet d'état sportif et d'un diplôme de coach «sport-santé», qui a le souci permanent d'offrir un grand moment de plaisir ainsi que de mener une action éducative dans le domaine du sport-santé auprès des enfants et des adultes.
- Les inscriptions à l'EMS sont enregistrées par ordre d'arrivée. Les séances respectent un nombre maximum d'inscriptions. Elles sont réalisées dans la mesure de la présence d'un nombre minimum d'adhérents.
- Les pratiquants sont accueillis aux horaires indiqués sur les documents. Ils doivent se présenter et sont alors pendant la durée de l'activité sous la responsabilité de l'éducatrice.
- Pour les activités sportives, les pratiquants doivent être équipés d'une tenue et de chaussures de sports.
- L'inscription pour l'année ne sera définitive qu'après régularisation des éventuels impayés auprès des services municipaux.
- Les frais d'inscription sont payés à réception de la facture au trimestre. Tout trimestre commencé est dû.